

RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2014

Convocation : 2 septembre 2014

Affichage : 11 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le huit septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le deux septembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Etaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, ROINÉ Philippe, DUPONT Olivier, TRAVERS Chantal, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, COTTEBRUNE Serge.

Absents excusés : LEPOITTEVIN Béatrice (procuration donnée à Alain ROULLAND)

Secrétaire de séance : AUBRY Gérard.

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 2 juillet 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Permis de Construire :

- OURSET Joffrey et BREUX Delphine – 79 Les Bertrands : Construction d'une maison.

Déclarations Préalables :

- GAPAIS Guillaume – 6 Les Jardins de la Mairie : Construction d'un abri de jardin.
- AUGÉARD Alain – 8 Les Jardins de la Mairie : Construction d'un abri de jardin.
- FORTIN Marie – 3 Hameau Dubois : Réfection d'un sas d'entrée et modification d'une fenêtre en porte.
- LEVAVASSEUR Pierre – 23 Les Corbières : Pose de panneaux photovoltaïques.
- LÉGER Lionel – 61 Gravelle de Haut : Construction d'un appentis, modification de toiture et ouverture sur cellier existant.
- LEPARQUOIS Jean-Yves – 39 Les Corbières : Construction d'un abri de jardin.

Certificat d'Urbanisme :

- LEMAGNEN Gilbert – 51 Le Vurfrêne : Rénovation d'un bâtiment agricole en maison d'habitation.

Permis d'Aménager :

- Consorts PASQUIER – La Croix Dubost : Création d'un lotissement de sept parcelles.

DEUXIEME MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Suite à erreur matérielle dans les orientations d'aménagement sur le secteur des « Hauts Vents », une modification simplifiée est engagée par la commune.

Les modalités de la mise à disposition seront les suivantes :

- Notification du projet de deuxième modification simplifiée du PLU aux personnes publiques destinataires du PLU approuvé le 12 avril 2010,
- Dossier disponible à la mairie aux heures d'ouverture habituelles du jeudi 18 septembre 2014 à 08h30 au samedi 18 octobre 2014 à 12h00,

- Mise en ligne des documents sur le site internet de la commune,
- Tenue d'un registre de doléances.

EXONERATION DES ABRIS DE JARDIN DU CHAMP DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

L'assemblée, à l'unanimité décide de retirer les abris de jardin du champ d'application de la taxe d'aménagement à compter de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que cette exonération ne concerne que la part communale de la taxe d'aménagement, la taxe départementale demeure effective.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DOUVE ET DIVETTE : RAPPORTS ANNUELS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les rapports annuels 2013 de la Communauté de Communes de Douve et Divette sont à la disposition du public en mairie. Ils concernent les services suivants :

- Eau potable,
- Assainissement,
- Déchets.

Alain ROULLAND profite de cette occasion pour indiquer que la commission « accessibilité des bâtiments et espaces publics » s'est réunie à la fin du mois d'août afin de valider le rapport annuel 2013 de ce service. Il indique également que, si la loi de 2005 donnait dix ans aux communes pour se mettre aux normes, le législateur avait décidé de donner la possibilité de repousser l'échéance aux communes qui le souhaitaient. En effet, sur présentation d'un échéancier précis assorti d'un engagement de faire les travaux, l'échéance peut être reculée de trois, six ou neuf ans. Alain ROULLAND souhaite que la commune se rapproche des associations de personnes handicapées pour établir l'échéancier et demander la dérogation.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DOUVE ET DIVETTE : MODIFICATION DES STATUTS POUR L'ADHÉSION AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour l'adhésion de la Communauté Communes de Douve et Divette au SDEAU 50.

SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION DE BRICQUEBEC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame la Préfète a été saisie par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche concernant la fusion entre le S.D.E.M. et le Syndicat d'Électrification de Bricquebec. A ce titre, la commune devra se positionner sur ce projet de fusion.

RÉNOVATION DE LA MAISON DU SONNEUR

Marcel NÉE indique qu'un point sur les travaux a été effectué lors d'une réunion le 26 août, en présence de l'architecte et de certaines entreprises. Les travaux ne sont toujours pas terminés, des finitions restent à réaliser. La réception de travaux n'interviendra qu'une fois les finitions intégralement réalisées.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer deux avenants.

Maître d'œuvre : 603,20 € HT

Lot n°3 : Création de deux châssis de toit : 2248,48 € HT

Loïc RENAN indique à l'assemblée qu'il trouve dangereux la sortie de la salle par la rampe d'accessibilité : il n'y a pas de garde-corps le long de la rampe, et l'éclairage ne permet pas une sortie en toute sécurité.

VOIRIE

Marcel NÉE indique que des travaux de traçage seront prévus avant la fin de l'année sur les routes communales. Il est également prévu que l'entreprise trace une ligne blanche dans la cour de la Maison du Sonneur, entre la sortie et le portail, comme l'imposent les règles d'accessibilité.

Par ailleurs, Stéphane BARBÉ indique à l'assemblée que de la pelouse a été semée cette semaine sur la partie centrale des ronds-points.

Marcel NÉE indique que la tranche ferme des travaux de voirie est terminée, et qu'une partie de la tranche conditionnelle sera réalisée : la réfection de la voirie située près du poste de refoulement des eaux usées de la « Croix Dubost ». Ces travaux seront terminés pour le 20 septembre au plus tard.

FINANCES : INDEMNITÉS DU PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour et 1 abstention (Loïc RENAN) d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

SCOLAIRE

La rentrée s'est bien déroulée, les effectifs sont en hausse, avec 146 élèves inscrits : 77 enfants en primaire répartis en trois classes et 69 enfants en maternelle répartis en trois classes également. 130 élèves mangent à la cantine, dont 57 enfants de maternelle. Le dortoir pour les élèves de petite section commence à être saturé, car 19 enfants y dorment actuellement et en janvier, deux enfants viendront à l'école toute la journée, ce qui portera à 22 le nombre d'enfants faisant la sieste.

La garderie est très fréquentée en ce début d'année, surtout le matin. Un comptage est en cours durant le premier mois afin de prendre des décisions si nécessaire.

Les T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) ont également commencé, avec 73 enfants de primaire le mardi, et 67 enfants de primaire et 49 de maternelle le vendredi.

CONVENTIONS AVEC LES PRESTATAIRES POUR LES T.A.P.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de deux conventions pour les prestations durant les T.A.P. :

- Zumba : Une convention avec Mme Delphine AUBRY est proposée pour un montant de 35 € de l'heure jusqu'au 20 mars 2015, à raison de 1h30 par semaine
- F.C.E.H. : Une convention est proposée avec le Football Club d'Equeurdreville-Hainneville, pour un montant de 13 € de l'heure jusqu'au 3 juillet 2015, et pour 1h30 par semaine.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise la Maire à signer ces conventions.

CENTRE DE LOISIRS

Le premier mercredi, quatorze enfants tollevastais et six enfants hardinvastais ont été accueillis au centre de loisirs. Ceux-ci ont été transférés en taxi de l'école de Hardinvast au centre de loisirs de Tollevast, aux frais de la commune de Hardinvast.

Alain ROULLAND demande des explications concernant la réunion de conseil municipal du 2 juillet 2014. En effet, lors de celui-ci, il avait été évoqué qu'un montant de 20 € par enfant hors-commune serait demandé, et dans le compte-rendu de réunion de conseil municipal de Hardinvast paru dans le journal local, le montant discuté était de 13 €.

Stéphane BARBÉ indique que ces montants ont dû être modifiés dans l'urgence, faute de quoi aucun enfant hardinvastais ne serait venu. En effet, un comité de pilotage du centre de loisirs géré par l'association « Familles Rurales » de Martinvast s'est tenu en juin, et par oubli, la commune de Tollevast n'y a pas été conviée. Lors de cette réunion les montants ont été proposés pour l'année scolaire 2014/2015 et ils étaient en gros décalage avec ceux du centre

de loisirs de Tollevast. De ce fait, le montant proposé à la commune Hardinvast a été modifié afin de pouvoir accueillir des enfants de Hardinvast, et il est passé à 13 € par jour et par enfant répartis ainsi : 9 € de participation de la famille et 4 € de participation de la commune.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE MARTINVEST

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une convention proposée par l'association « Familles Rurales » de Martinvast à toutes les communes de la Communauté de Communes de Douve et Divette. Celle-ci remplacerait la convention de 2009. Comme la précédente, elle consiste à faire participer la commune pour les jours lors desquels son centre de loisirs est fermé, ce qui se passe uniquement lors du mois d'août.

Pour une demi-journée avec repas, le montant demandé à la commune serait de 4 € et pour une journée complète avec repas, le montant serait de 6 €.

Cette convention ne pouvant avoir d'effet rétroactif, elle sera applicable au 1^{er} janvier 2015.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à la signer.

CONVENTION INTERCOMMUNALE RELATIVE AU CENTRE DE LOISIRS

Afin de prendre en considération les demi-journées du mercredi, et dans l'optique d'une harmonisation communautaire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée un projet de convention comprenant, pour les communes de la C.C.D.D. signataires, les participations suivantes :

Pour une demi-journée avec repas, le montant demandé à la commune serait de 4 € et pour une journée complète avec repas, le montant serait de 6 €.

Cette convention serait applicable tant pour les mercredis que pour les vacances scolaires.

L'assemblée, à l'unanimité, valide ce projet et autorise le Maire à la proposer aux autres communes de la Communauté de Communes de Douve et Divette.

Une plaquette de tarifs sera établie prochainement et mise en ligne sur le site internet de la commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Tour de Normandie : Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, lors de la dernière réunion des Maires, il a été proposé au territoire de la Communauté de Communes de Douve et Divette d'avoir une ville-étape pour le Tour de Normandie. La Communauté de Communes de Douve et Divette serait porteur du projet, mais avant de se lancer, elle a besoin de l'accord de principe des communes, car chaque commune aurait une participation financière de 1500 € à verser La C.C.D.D. aurait, quant à elle, une participation de 6500 €. L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord de principe.
- Logement du presbytère : Le logement situé au n°12 Le Prebytère est libéré par son locataire à compter du 5 octobre 2014. L'idée d'y installer le « Point rencontre jeunes » est lancée. Une visite est organisée le samedi 20 septembre pour les élus souhaitant le voir. Un autre local peut être envisagé : l'ancienne station de pompage des « Martins ». La commission se réunira pour analyser les différentes possibilités. La location de ce logement est donc momentanément suspendue.
- Repas des aînés : Chantal TRAVERS indique à l'assemblée que le repas des aînés se tiendra le dimanche 19 octobre 2014. L'ensemble du conseil municipal y est invité.
- Tollevastaise : La « Tollevastaise » aura lieu le 11 octobre 2014. A cette occasion, la mairie sera fermée.
- Prochaine réunion : Le conseil municipal se réunira pour la prochaine fois le lundi 20 octobre 2014.